



Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 8 avril 2025

N°2025/04-0055

L'an 2025, le 08 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 26 mars 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le 26 mars 2025.

Présents :

M. Pierre MALLET, Mme Nathalie BOIARDI, M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, Mme Janet DELETRE, M. Frédéric CARRERE, Mme Catherine BERGALET, M. Jean-Paul ALYRE, M. Marc De VALICOURT, M. Claude COUMAT, M. Benoît AUGUIN, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Nathalie GASS, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Claudie BREQUE, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Éliane DARTEYRON, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Chantal PLANCHENAU, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, Mme Véronique GLEYZE, M. Michel GARCIA, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRZYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Jean-Marie BAYLE, Mme Marie DENYS BACHO, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Bruno MINDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

M. Gilles CHAUVIN donne pouvoir à Mme Nathalie GASS,
M. Hervé BAYARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOURDIEU,
M. Denis CAPDEVILLE donne pouvoir à M. Jean-Louis DARRIEUTORT,
M. Philippe DE MARNIX donne pouvoir à Mme Marina BANCON,
Mme Pascale HAURIE donne pouvoir à Mme Catherine PICQUET,
Mme Danielle KUBLER donne pouvoir à M. Pierre MALLET,
Mme Emilie LABEYRIE donne pouvoir à M. Benoît AUGUIN,



Mme Françoise LATRABE donne pouvoir à M. Frédéric DUTIN,
M. Jean-Baptiste SAVARY donne pouvoir à Mme Céline PIOT,
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ donne pouvoir à M. Mathieu ARA,
Mme Marie DENYS BACHO donne pouvoir à Mme Ghislaine LALLAU.

Mme Ghislaine LALLAU a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Présentation du budget primitif 2025 du budget principal de Mont de Marsan Agglomération et des budgets annexes.

Nomenclature Acte :

7.1.2 – Document Budgétaire

Rapporteur : Frédéric CARRERE

- **Budget principal**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif du budget principal de Mont de Marsan Agglomération pour l'exercice 2025.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 35 voix pour, 18 voix contre (M. Mathieu ARA, Mme Patricia BEAUMONT, M. Julien PARIS, M. Alain BACHE, M. Bruno MINDE, Mme Céline PIOT, Mme Danielle KUBLER, M. Pierre MALLET, Mme Éliane DARTEYRON, Mme Françoise LATRABE, M. Denis CAPDEVIOLE, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Bruno ROUFFIAT, M. Frédéric DUTIN), 3 abstentions (M. Claude COUMAT, Mme Monia LABOULAIS, M. Michel GARCIA),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération n°2025/03-0032 du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2025,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2025,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 31 mars 2025,

Adopte le budget primitif 2025 du budget principal de Mont de Marsan Agglomération,

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 040-244000808-20250408-2025_04_0055BP-BF



Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- **Budget annexe « Transports »**

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « transport » pour l'exercice 2025, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif du budget annexe « transports » pour l'exercice 2025.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 46 voix pour, 10 voix contre (M. Alain BACHE, Mme Françoise LATRABE, Mme Patricia BEAUMONT, Mme Catherine BERGALET, M. Jean-Guy BACHE, M. Julien PARIS, M. Bruno MINDE, Mme Céline PIOT, M. Frédéric DUTIN, M. Jean-Baptiste SAVARY),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération n°2025/03-0032 du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2025,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2025,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 31 mars 2025,

Adopte le budget primitif 2025 du budget annexe « Transports »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- **Budget annexe « Logements »**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif du budget annexe « Logements » pour l'exercice 2025.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération n°2025/03-0032 du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2025,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2025,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 31 mars 2025,

Adopte le budget primitif 2025 du budget annexe « logements »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- **Budget annexe « Zones d'activités »**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « zones d'activités » pour l'exercice 2025.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 54 voix pour, 2 abstentions (M. Jean-Guy BACHE et Mme Nathalie BOIARDI),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération n°2025/03-0032 du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2025,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2025,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 31 mars 2025,

Adopte le budget primitif 2025 du budget annexe « zones d'activités »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- **-Budget annexe « Eaux pluviales - GEMAPI »**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « eaux pluviales - GEMAPI » pour l'exercice 2025.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 55 voix pour, 1 voix contre (M. Jean-Guy BACHE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération n°2025/03-0032 du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2025,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2025,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 31 mars 2025,

Adopte le budget primitif 2025 du budget annexe « eaux pluviales - GEMAPI »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

**Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 040-244000808-20250408-2025_04_0055BP-BF

